



Union européenne – Informations générales

- Accord entre Parlement et Conseil sur le cadre financier pluriannuel

Actualité européenne de la protection sociale

SANTÉ

- Présentation des propositions pour la préparation et la résilience des systèmes de santé
- L'UE toujours proactive sur le front des vaccins Covid

FAMILLE/JEUNESSE

- Etude sur les familles monoparentales dans l'UE : recommandation contre leur risque de pauvreté
- Politique familiale danoise : améliorer le soutien aux enfants vulnérables

EMPLOI ET AFFAIRES SOCIALES

- Etat des lieux sur la révision des textes de coordination de la sécurité sociale
- Rapport d'initiative sur la mobilité des travailleurs dans l'UE
- Rapport Eurofound et propositions syndicales en vue d'une Directive sur l'égalité salariale
- Prolongement du mandat du réseau UE des services publics de l'emploi

Agenda Publications

FOCUS : L'Europe sur les nerfs

Si l'argent est le nerf de la guerre (1), c'est une lapalissade de dire qu'il est aussi celui de tout projet et organisation politiques.

C'est bien ce qui fait des négociations actuelles sur le budget de l'UE une priorité dans l'actualité européenne mais aussi pour l'avenir de l'UE. De l'aboutissement des négociations dépendent non seulement les fonds disponibles pour le fonctionnement de l'UE, la mise en œuvre de ses politiques et de ses programmes, mais aussi la définition et l'ambition que l'on souhaite donner à l'Union européenne de demain. La Commission appelle de ses vœux un budget qui soutiendra une Europe écologique, numérique et résiliente. Reste peut-être encore à se mettre d'accord sur ce que l'on entend par résilience.

Les grands programmes structurels proposés pour l'Europe au cours des mois précédents, et particulièrement ceux liés au plan de relance, sont fonction d'un accord sur le budget, quant à son montant comme à la répartition de ses enveloppes.

C'est également dans cette perspective que la question des ressources propres ou de la conditionnalité d'octroi des fonds européens à l'état de droit sont des discussions cruciales.

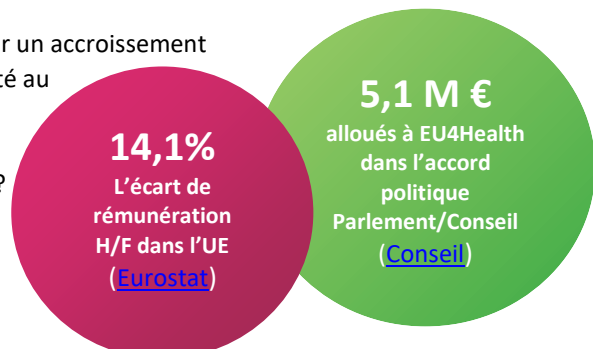
Elles sont deux grandes modalités qui tracent des contours au projet européen.

Les fonds propres sont gages d'une plus grande autonomie de l'UE quant aux fonds dont elle dispose. Selon l'assiette de ces fonds, ils traduisent une certaine idée politique de l'UE : taxer le plastique n'est pas neutre politiquement. De même, décider de prévoir une taxe sur les transactions financières marquerait un tournant vers une Europe plus redistributive.

L'autre grand débat bloquant l'adoption du budget européen porte sur le respect de l'état de droit et les valeurs fondamentales de l'UE pour pouvoir bénéficier des fonds de l'UE. Portée par le Parlement européen, la proposition a fait l'objet d'un accord provisoire avec les négociateurs du Conseil le 5 novembre 2020 et prévoit un "mécanisme qui permet à l'UE de cesser de financer les gouvernements qui ne respectent pas l'État de droit."

Clairement visés par les parlementaires et la Commission, la Hongrie et la Pologne ont déjà posé leur veto à toute disposition en ce sens dans le texte d'accord du cadre financier pluriannuel.

Alors que la Commission propose de discuter un accroissement des compétences de l'UE en matière de santé au regard de leçons tirées de la crise Covid, la question se pose : l'UE aura -elle les moyens de quelques-unes de ses ambitions?



(1) Raymond Aron, Paix et Guerre entre les nations, 1962

Accord entre le Parlement et le Conseil sur le budget à long terme de l'UE.

Les négociateurs du Parlement européen et la présidence du Conseil sont arrivés le 10 novembre à un compromis sur le Cadre financier pluriannuel (CFP) 2021-2027. Les parlementaires ont obtenu 16 milliards d'euros supplémentaires pour quelques programmes-phares, dont l'instrument « l'UE pour la santé » (EU4Health) qui voit son budget multiplié par trois pour atteindre 5,1 milliards d'euros. Pour financer la dette du plan de relance sans puiser dans le CFP ni trop augmenter les contributions des Etats membres, les deux parties se sont mises d'accord pour introduire de nouvelles ressources propres de l'UE. Celles-ci incluront notamment un système d'échange de quotas d'émission et une taxe numérique à partir de 2023, ainsi qu'une nouvelle assiette commune pour l'impôt sur les sociétés à partir de 2026. La Commission européenne a publié le 13 novembre une [lettre rectificative](#) reflétant sa nouvelle proposition de budget suite à l'accord, en vue de la conciliation qui débute cette semaine.

Pour plus d'informations, voir : <https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20201106IPR91014/budget-a-long-terme-de-l-ue-16-milliards-de-plus-pour-des-programmes-cles>

Santé

Publication des propositions pour la résilience et la préparation des systèmes de santé.

La Commission européenne a présenté le 11 novembre un paquet législatif composé d'une Communication *Construire l'Union européenne de la santé : renforcer la résilience de l'UE face aux menaces transfrontalières pour la santé* et de trois propositions de règlements portant sur la lutte contre les menaces graves de santé transfrontières, les compétences de l'EMA et celles de l'ECDC. Les mesures proposées visent notamment à consolider l'expertise disponible au niveau européen (Comité d'experts indépendant, réseau de laboratoires de référence...), à améliorer la préparation (cadre d'évaluation des risques, conditions d'accès aux marchés publics conjoints...) ainsi qu'à renforcer les capacités de réaction proprement dites (compétences étendues en matière de gestion des pénuries de médicaments et dispositifs médicaux, coordination des systèmes de traçage, task force de mobilisation et déploiement de la riposte...). Enfin, la résilience des systèmes de santé pourrait être soutenue via un tableau de bord de la résilience, des échanges de bonnes pratiques et des financements européens.

Les règlements doivent désormais être négociés et approuvés par le Conseil et le Parlement.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2041

L'UE toujours proactive sur le front du vaccin Covid.

La Commission a signé le 11 novembre un contrat avec BioNTech et Pfizer afin de sécuriser un premier achat de 200 millions de doses vaccinales auxquelles pourraient s'ajouter 100 millions de doses supplémentaires. Ce contrat fait suite à 3 contrats précédemment signés avec AstraZeneca, Janssen et Sanofi-GSK, des pourparlers étant en outre en cours avec Moderna et CureVac. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la stratégie européenne pour des vaccins sûrs et efficaces présentée en juin et vise à sécuriser l'obtention rapide de vaccins efficaces et couvrant le plus grand nombre de populations possibles.

L'UE poursuit également ses efforts pour assurer une disponibilité mondiale des vaccins en participant à l'initiative COVAX administrée par la GAVI et qui vise à acquérir 2 milliards de doses en 2021. Elle a ainsi abondé de 100 millions d'euros sa contribution initiale de 400 millions.

L'EMA et les autorités compétentes nationales ont quant à elles finalisé leur plan de pharmacovigilance qui inclut notamment des obligations supplémentaires pour les industriels en matière de déclarations.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2081 et

<https://www.ema.europa.eu/en/news/ema-publishes-safety-monitoring-plan-guidance-risk-management-planning-covid-19-vaccines>

Famille/Jeunesse

Étude sur les familles monoparentales dans l'UE : recommandations pour lutter contre leur risque de pauvreté persistant.

Dans cette étude commissionnée par le Parlement européen, les auteurs présentent les tendances actuelles relatives aux familles monoparentales dans l'UE (recul des taux de privation matérielle sévère mais taux de pauvreté persistant), analysent les ressources, l'emploi et le contexte de la politique sociale des parents isolés dans l'UE et proposent des recommandations pour améliorer leur situation, avec une attention particulière à la pandémie de Covid-19 et à ses conséquences.

Parmi celles-ci, le rapport propose des investissements à long terme afin de promouvoir l'égalité des genres dans l'emploi et les activités de soin, réévaluer la perspective de genre vis-à-vis des familles monoparentales, repenser les méthodes d'évaluation de l'impact des politiques sur les familles selon leur diversité, dépasser les politiques reposant essentiellement sur l'emploi des parents isolés et améliorer le suivi de leur situation par de meilleurs indicateurs comprenant notamment les taux de non-recours aux droits. Les auteurs préconisent également des mesures visant à améliorer la situation sur le court terme : faciliter la garde conjointe et soutenir les familles ayant une garde conjointe, garantir une avance sur les pensions alimentaires et exclure les pensions alimentaires pour enfants de l'examen des ressources, parvenir à un taux d'inscription plus élevé et plus égal dans les services d'éducation de la petite enfance via des financements publics aux structures, etc. *Pour plus d'informations, voir :*

[https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/659870/IPOL_STU\(2020\)659870_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/STUD/2020/659870/IPOL_STU(2020)659870_EN.pdf)

Développements des politiques familiales danoises : améliorer la gouvernance du soutien aux enfants vulnérables et leur accès aux EAJE.

Le ministère chargé des affaires sociales danois a introduit une nouvelle stratégie de financement qui définit la manière dont il travaillera avec les fondations privées qui soutiennent les enfants. Cette stratégie vise à promouvoir le partage des connaissances et la coopération entre les investisseurs privés, les acteurs de la société civile et d'autres organisations du secteur public dans le but de rendre le financement social plus efficace.

En outre, il a présenté un projet de loi visant à améliorer l'intégration des enfants handicapés dans les services d'éducation et d'accueil des jeunes enfants (EAJE) et dans les écoles. Le ministère a l'intention de renforcer les règles anti-discrimination existantes.

Pour plus d'informations, voir :

<https://ec.europa.eu/social/main.jsp?langId=en&catId=89&newsId=9823&furtherNews=yes>

Emploi et affaires sociales

Etat des lieux des négociations sur la révision des textes de coordination de sécurité sociale.

Gabriele Bischoff (S&D/DE), rapporteure au Parlement européen sur les textes de révision de la coordination de sécurité sociale, a présenté lors de la réunion de la Commission Emploi et Affaires sociales du 10 novembre l'état des lieux des négociations en cours suite au trilogue du 29 octobre. Elle est revenue sur les trois questions les plus problématiques : l'exportation des allocations de chômage pour les travailleurs frontaliers, la notification préalable obligatoire avant le détachement et la liste de critères à prendre en compte pour déterminer le siège social d'une entreprise en cas de pluriactivité. Elle a déclaré que le Parlement européen a apporté des améliorations aux exemptions de notification préalable pour les voyages d'affaires et mentionné une nouvelle proposition de paquet sur l'exportation des allocations de chômage, sans donner toutefois plus de détails durant son intervention. Elle a conclu en exprimant ses doutes quant à la volonté du Conseil de l'UE d'aboutir à un accord en fin d'année. Le prochain trilogue devrait avoir lieu le 18 novembre.

Pour plus d'informations, voir :

<https://emeeting.europarl.europa.eu/emeeting/committee/en/agenda/202011/EMPL>

Projet de rapport d'initiative sur la mobilité des travailleurs dans l'Union européenne.

L'eurodéputé Radan Kanev (PPE/BG), membre de la Commission Emploi et Affaires sociales, a déposé le 9 novembre un projet de rapport d'initiative (non-contraignant) sur les problèmes liés au marché du travail dans l'UE, notamment sur les conditions de travail des travailleurs mobiles, migrants, travailleurs saisonniers, travailleurs détachés et travailleurs frontaliers, ainsi que les formalités administratives et juridiques existantes auxquelles font face les prestataires de services, les indépendants et les PME. Le projet de rapport rappelle l'importance d'obtenir un compromis dans les meilleurs délais sur la révision des textes européens de coordination de sécurité sociale et souhaite que l'Autorité européenne du travail fournisse des lignes directrices pour une coopération renforcée sur les procédures administratives nationales, les plateformes numériques et les moyens de faciliter la mobilité de la main-d'œuvre.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.europarl.europa.eu/doceo/document/EMPL-PR-660195_EN.pdf

En préparation d'une Directive pour la transparence salariale, rapport Eurofound et proposition syndicale.

Lors de la Journée européenne de l'égalité salariale, le 10 novembre 2020, la Commission a annoncé la publication prochaine d'une proposition de Directive sur la transparence salariale destinée à lutter contre les inégalités de genre dans l'emploi. Cette proposition entend compléter l'arsenal juridique européen visant à remédier aux différents facteurs qui désavantagent les femmes en matière de rémunération. En soutien à cette prochaine initiative, l'Agence européenne pour

l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) a publié un rapport analysant la situation dans quatre Etats membres – l'Autriche, le Danemark, la Suède et la Finlande.

En parallèle, et en réaction au retard de la Commission dans ses engagements à proposer une directive sous les 100 premiers jours de son mandat, la Confédération européenne des syndicats a publié un modèle de directive qui prévoit notamment l'interdiction des clauses contractuelles qui sous-tendent le secret salarial, la transparence dans l'évaluation sur la base de laquelle est fixée le salaire applicable à un emploi dans l'entreprise ou encore l'implication des partenaires sociaux dans des négociations collectives portant sur les mesures pour combattre les inégalités salariales.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/statement_20_2010

Prolongement du mandat du réseau européen des services publics de l'emploi jusqu'en 2027.

Le Parlement européen a prolongé le 11 novembre l'accord informel visant à accroître la coopération entre les services publics de l'emploi dans l'UE jusqu'en 2027. Le texte appelle les Etats membres à renforcer les capacités de leurs structures de services à l'emploi et à collaborer plus étroitement pour faire face à la numérisation de l'économie et aux évolutions des modes de travail.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.europarl.europa.eu/news/fr/press-room/20201109IPR91124/le-pe-renforce-le-role-du-reseau-europeen-des-services-publics-de-l-emploi>

Evènements passés

Conférence « Santé numérique 2020 - EU on the Move », 11 novembre 2020 (en ligne)

Cet évènement organisé par le ministère fédéral de la santé allemand dans le cadre de la Présidence allemande du Conseil a initié un dialogue sur le traitement de grands volumes de données et de l'intelligence artificielle servant de base aux soins de santé fournis aux patients européens. Des ateliers pratiques ont mis en lumière l'effet d'un nouvel espace européen des données de santé sur les systèmes de santé européens. La Commissaire à la santé Stella Kyriakides et le Commissaire au marché intérieur Thierry Breton ont affirmé que d'ici à 2025 les patients pourront partager leurs données avec les professionnels de santé d'autres Etats membres, et les entreprises pourront utiliser et réutiliser ces données afin de renforcer l'innovation et la compétitivité européennes en matière de santé.

Pour plus d'informations, voir :

https://ec.europa.eu/commission/presscorner/detail/fr/ip_20_2049

Evènements à venir

19 novembre 2020, en ligne - ESIP : Débat sur le futur système de ré-assurance chômage européen.

La Plateforme européenne de protection sociale (ESIP) organise un débat en ligne sur le futur système de ré-assurance chômage européen, promis par la Commission européenne lors de son entrée en fonction mais qui n'a pas été inclus dans son programme de travail pour 2021. Les intervenants, représentants du Parlement européen, de fédérations nationales et européennes de partenaires sociaux ainsi que de *think tanks* européens, débattront de plusieurs options possibles : la pérennisation de [l'instrument temporaire SURE](#) complétant les dispositifs nationaux de chômage partiel ; la mise en place d'un régime d'assurance chômage européen unique et/ou un régime de ré-assurance chômage complémentaire aux régimes nationaux, dont les objectifs, le *design* et les fonctionnalités seront discutées.

Pour plus d'informations, voir :

<https://esip.eu/events-frontend/unempl-meeting-2-20>

« Working conditions in sectors », Eurofound, 5 novembre 2020, 78 p.

La Fondation européenne pour l'amélioration des conditions de vie et de travail (Eurofound) a publié le 5 novembre un rapport sur les conditions de travail inter-secteurs dans l'UE. Le rapport présente les caractéristiques sectorielles qui sous-tendent l'emploi : structure économique, démographie, niveau professionnel et statut d'emploi. Il se concentre ensuite sur quatre thèmes principaux : l'évolution des tâches, des compétences, de la formation et de l'employabilité ; l'emploi atypique et la sécurité de l'emploi ; la santé, le bien-être et l'organisation flexible du travail ; et la représentation et la voix des travailleurs. Selon l'analyse, l'élaboration de mesures dans le développement des compétences, la sécurité de l'emploi et l'intensité du travail devraient être une priorité politique. Les données montrent également que la présence d'une représentation et d'une voix des salariés est essentielle pour améliorer leur situation.

Pour plus d'informations, voir :

https://www.eurofound.europa.eu/sites/default/files/ef_publication/field_ef_document/ef19005_en.pdf

« La couverture complémentaire collective : des modalités de mise en œuvre variables selon les entreprises », IRDES, novembre 2020, 8 p.

L'Institut de recherche et de documentation en économie de la santé a publié une note visant à établir un premier bilan de la complémentaire santé d'entreprise introduite en France en janvier 2016. Si 96% des salariés bénéficient désormais de cette complémentaire, les conditions de couvertures sont variables : les très grandes entreprises, celles qui offraient déjà préalablement une assurance et celles où les salaires et la proportion de cadres sont plus élevés ont généralement mis en place des mécanismes plus généreux.

Tout en constatant que le nouveau dispositif a permis d'élargir l'accès à la complémentaire, en particulier aux salariés les plus précaires, les auteurs soulignent que des inégalités subsistent, notamment en raison de la possibilité offerte par la loi de distinguer les contrats entre cadres et non-cadres, les premiers se voyant alors généralement proposer une meilleure couverture. Enfin, cette loi ne concernant que les salariés ; sont exclus de cette couverture additionnelle les fonctionnaires, les retraités ou encore les chômeurs.

Pour plus d'informations, voir :

<https://www.irdes.fr/recherche/questions-d-economie-de-la-sante/251-la-couverture-complementaire-collective-des-modalites-de-mise-en-oeuvre-variables-selon-les-entreprises.pdf>

La Représentation des Institutions Françaises de sécurité sociale auprès de l'Union européenne (REIF) a été créée en mai 2003 pour représenter les caisses de sécurité sociale française de base auprès de l'Union européenne.

Depuis le 01 avril 2015, elle regroupe toutes les branches du régime général pour les travailleurs salariés et indépendants et le régime agricole : l'assurance maladie (CNAM), la retraite (CNAV), la famille (CNAF), le recouvrement (ACOSS), la mutualité sociale agricole (CCMSA), ainsi que l'École Nationale Supérieure de Sécurité sociale (EN3S), l'Union des Caisses nationales de Sécurité sociale (UCANSS). Le Centre des Liaisons Européennes et Internationales de Sécurité Sociale (CLEISS) et la Caisse de Retraite du Personnel Navigant Professionnel de l'Aéronautique Civile (CRPNPAC) l'ont également rejoint.

